

HISTOIRE COMPLÈTE

DE L'ASSASSINAT

DE M^R. FUALDÈS.

✱* Рождественская Библиотека ✱*	
Шкафъ № 4
Полка № 3
№	456

OUVRAGES NOUVEAUX

Les Théâtres. Réunion des Théâtres. — Théâtres de Paris. — Congés. — Ordres de début. — Droits d'auteur. — Curiosités, Fêtes champêtres. — Environs de Paris. — Théâtres des départemens. — Salles de spectacles. — Troupes ambulantes. — Auteurs de Paris et des départemens. — Lois et Règlemens sur les Théâtres. In-8°. Prix : 4 fr.

De la Législation anglaise sur le Libelle , la Presse et les Journaux ; par M. de Montvéran. In-18. Prix : 2 fr. 50 c.

Sous presse.

Almanach des Muses, pour 1818, publié par M. le chevalier Vigné, lecteur du Roi ; 1 vol., petit in-12, avec deux jolies vignettes et titre gravé. Prix : 2 fr. 50 c.

Le Chansonnier lyrique du carnaval, pour 1818, (3^e. année), ou Choix des plus jolies Chansons inédites et autres, des membres du Caveau ; publié par M. Ourry, membre de cette société ; 1 vol. in-18, avec deux jolies gravures. Prix : 2 fr.

Les Soirées de Momus, ou Choix des plus jolies Chansons françaises, inédites des membres de cette Société ; 1 vol. in-18, avec deux jolies vignettes et titre gravé. Prix : 2 fr.

Derniers Momens des plus illustres Personnages français, condamnés à mort pour délit politique, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours ; avec les Lettres qu'ils ont écrites dans leurs prisons. 1 vol. in-18. Prix : 5 fr.

Dictionnaire des Gens du monde, ou Petit Cours de Morale, à l'usage de la Cour et de la Ville ; avec une jolie Gravure. In-12. Prix : 2 fr. 50 c.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.



Wm. Harrison. J. Harrison. Baptist - Vermont.

A ¹⁹⁴/₆₀₄ HISTOIRE COMPLÈTE
DU PROCÈS,

INSTRUIT DEVANT LA COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON,

RELATIF

A L'ASSASSINAT DU S^r. FUALDÈS;

AVEC des notes historiques sur les principaux personnages
qui ont figuré dans cette cause célèbre.

SECONDE ÉDITION,

AUGMENTÉE de nouveaux Documents, de l'Arrêt de la Cour
de Cassation,

Et ornée des portraits de madame *Manson*, *J. Jausion*, *Bastide-Gramont*
et de M^e. *Romiguières*, avocat, défenseur de ce dernier.



A PARIS,

Chez ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n^o. 30;
DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.

1817.

NOTES HISTORIQUES

Sur les principaux personnages qui figurent dans le procès relatif à l'assassinat de M. Fualdès.

LA célébrité ne s'attache pas seulement aux grandes vertus et aux actions héroïques ; elle poursuit encore les grands attentats et les grands criminels. Si, pour honorer éternellement les hommes qui ont mérité la reconnaissance et la vénération des peuples, l'histoire conserve leur souvenir, elle perpétue aussi la mémoire des monstres qui ont souillé la terre, et qui ont déshonoré l'espèce humaine. Les noms de Jausion, de Bastide-Gramont, de leurs complices, passeront à la postérité.

JAUSION est né, en 1768, au château de l'Esclauzade (1). Cette maison de campagne, qui appartient depuis long-temps à sa famille, est située dans une plaine très-fertile, à deux lieues de Rodez, chef-lieu du département de l'Aveyron. M. Jausion le père, né dans la classe des riches propriétaires, a constamment joui de l'estime et de la considération publiques. Sa famille se compose de trois garçons et trois filles ; celui qui figure dans l'assassinat de M. Fualdès est le cadet, et fut surnommé *Veinac*, du nom d'une petite terre dépendante du domaine de l'Esclauzade. Il n'était connu dans sa jeunesse que sous ce dernier nom, que ses parens lui ont toujours conservé.

Jausion-Veinac fit ses études au collège de Rodez ; voulant entrer dans la carrière du commerce, il fut placé à Lyon chez un riche marchand de draps ; il y était à l'époque du fameux siège ; et, comme il avait pris une couleur très-prononcée dans le parti royaliste, il fut arrêté, traîné dans les cachots, et allait être victime de la réaction, lorsqu'une personne aussi coura-

(1) On s'appelle vulgairement, en Rouergue, *château*, toute belle maison de campagne, et principalement lorsqu'elle est isolée d'un village ou d'une autre habitation quelconque.

geuse que charitable trouva moyen , au péril de ses jours , de le soustraire à la mort qui l'attendait. De retour dans sa famille , il s'occupa de négociations d'effets de commerce , de recouvrements , de ventes par commission , en un mot de toutes les opérations de banque. Le gouvernement ayant établi une bourse de commerce à Rodez , il fut nommé agent de change , et en a exercé les fonctions jusqu'au moment de son arrestation. Jausion a épousé mademoiselle *Victoire Bastide* , sœur de Bastide , femme d'une beauté remarquable. Pendant quinze ans , elle a fait l'ornement et les délices de toutes les réunions , de toutes les fêtes de Rodez.

La jeunesse de Jausion a été très-orageuse ; il était l'écolier le plus indiscipliné de sa classe , n'étudiant jamais , et poussant jusqu'à l'emportement et la colère la vivacité de son caractère. Inquiet , jaloux dans l'intérieur de son ménage , il maudissait tous les jours le destin qui lui avait fait épouser une femme aimable et belle. Sa sévérité dans ses fonctions d'agent de change , et la rudesse de ses formes , avaient fini par lui faire perdre la confiance d'un grand nombre de maisons de commerce du département. On l'a souvent accusé de se livrer à l'usure et à des transactions commerciales peu licites ; mais jamais il n'a été soupçonné d'infidélités dans les recouvrements qui lui ont été confiés ; du reste , ayant toujours loyalement rempli ses engagements , et se piquant d'une grande exactitude dans sa correspondance , quoique ses livres de commerce fussent tenus d'une manière très-irrégulière.

Madame Jausion la mère , femme septuagénaire , d'une réputation sans tache , n'a pu survivre au coup terrible dont son cœur a été frappé. En apprenant la terrible accusation qui pesait sur la tête de son fils : *J'ai trop vécu d'un jour* , s'est-elle écriée ; *je demande au Dieu de toute miséricorde de me retirer de ce monde avant que le déshonneur de ma famille soit public*. Ses vœux ont été exaucés ; elle est morte dans les bras de ses autres enfans et dans les sentimens de la plus pieuse résignation , quelques jours avant l'ouverture des débats.

Jausion était parent par sa femme de l'infortuné M. Fualdès , et son ami depuis vingt ans. Ils avaient tous les deux les mêmes habitudes de société et les mêmes opinions politiques.

On verra que , dans le cours des débats , madame Manson a dit , en parlant de Jausion : *Quand on tue ses enfans , on peut*

tuer son ami, on peut tuer tout le monde. Ces mots mystérieux et terribles trouvent une explication simple et naturelle dans l'anecdote qui suit :

M. B....., riche et honnête négociant de Rodez, épousa en secondes noces une fille qui avait été à son service, et qui avait prodigué de tendres soins à sa première femme. Vieux et infirme, M. B.... ne tarda pas à être contraint, par une maladie cruelle, de cesser toute cohabitation maritale avec sa jeune épouse. Ils vivaient tous les deux en amis étroitement unis, mais non en époux. Jausion fréquentait habituellement la maison; il avait des relations d'affaire avec le mari; bientôt il parvint à avoir des relations d'une autre nature avec la femme. Le délaissement forcé dans lequel languissait la jeunesse de madame B....., les soins assidus que lui donnait Jausion, la passion insurmontable qu'il sut lui inspirer, lui firent trahir ses devoirs d'épouse vertueuse, que jusque-là elle avait fidèlement remplis. Madame B..... ne tarda pas à devenir grosse. Dans les premiers temps de sa grossesse il ne lui fut pas difficile de la cacher à son mari; mais sa faute devenait tous les jours plus apparente, lorsqu'on imagina de faire persuader à M. B....., par un médecin que Jausion mit dans la confiance, que madame B..... avait une hydropisie.

Madame B..... occupait un appartement séparé de celui de son mari; conseillée par Jausion, elle avait contracté l'habitude de ne le quitter que très-rarement, lorsque le moment de sa délivrance arriva. Elle fut accouchée sans que M. B..... eût rien appris. Cependant les cris de douleur, qu'elle ne put retenir au moment de son accouchement, alarmèrent la tendresse de son mari. On l'entendit venir porter des secours à sa femme. L'enfant nouveau-né était entre les bras d'une domestique; les cris de sa mère avaient presque trahi le secret de sa naissance; les siens allaient le dévoiler tout entier. Madame B..... était dans un état affreux; elle suppliait Jausion, qui était présent, de la dérober à la honte qui l'attendait; le mari hâta ses pas, lorsque Jausion ne balança pas à donner l'ordre à la femme qui tenait l'enfant de le faire disparaître, et d'étouffer ses cris à quelque prix que ce fût. Cette innocente victime fut sacrifiée à l'honneur de sa mère: elle n'apparut un instant au monde que pour souffrir la mort la plus affreuse... On la jeta vivante dans une fosse d'aisance !....

Les cris de l'enfant n'allèrent pas jusqu'à M. B....; mais ils conservèrent encore assez de force pour être entendus dans la rue. Les voisins accourent ; la police survient ; on fait des perquisitions dans les maisons contiguës. Les gens de l'art qui sont appelés affirment que madame B.... est accouchée depuis une heure au plus, et leurs conjectures se trouvent réalisées par la présence de la victime, qui est retirée de sa tombe empestée, et qui venait de rendre, presque au même instant, le premier et le dernier soupir.

Plusieurs personnes sont arrêtées; on instruit une procédure; madame B.... est la seule qui fut mise en accusation : sa domestique disparut, et Jausion ne fut pas poursuivi. Ses liaisons avec M. Fualdès, qui était alors procureur général près la cour criminelle de Rodez, ne contribuèrent pas peu sans doute à le sauver. Si, dans cette occasion, M. Fualdès fit à l'amitié le sacrifice de ses devoirs de magistrat, il ne voulut pas du moins les trahir dans le temple sacré de la justice : madame B.... ne fut pas jugée à Rodez; elle fut traduite devant la cour criminelle d'Alby, où l'on trouva moyen de faire évoquer l'affaire. Elle fit grand bruit alors dans le pays. Jausion était présent aux débats ; et madame B.... fut acquittée. Ce procès a été jugé il y a neuf ou dix ans, avant la promulgation du nouveau code qui régit maintenant notre législation criminelle.

Depuis le jugement, madame B...., innocente aux yeux de la loi, plus malheureuse que coupable aux yeux des hommes, a tout-à-fait perdu la raison. Elle n'a conservé que le souvenir de sa faute ; et, perdue pour le monde, elle languit dans la retraite, en pleurant ses erreurs.

En rapportant cette anecdote, nous n'avons fait que répéter ce que tout le monde en disait dans le département de l'Aveyron, au moment où elle arriva. Les détails que nous donnons, sans prétendre les garantir, étaient dans la bouche de tous les habitans de Rodez ; ils les considéraient comme exactement conformes à la vérité, que la justice alors ne put pas ou ne voulut pas faire paraître au grand jour. On suppose bien que M. Fualdès, qui était l'ami de Jausion, ne fut pas étranger à une telle réserve ou à une pareille ignorance. Il a payé bien cher sa fatale complaisance : on est persuadé dans le pays qu'il avait soigneusement conservé dans ses papiers quelques pièces, soustraites sans doute à la procédure, et qui auraient pu éclairer

les juges sur la participation de Jausion à la mort de l'enfant qu'il a eu avec madame B..... ; et l'on croit que l'intérêt que Jausion avait à détruire ces pièces, qu'il n'avait jamais pu se faire rendre , est un des motifs qui ont déterminé le crime horrible dont M. Fualdès a été la victime.

C'est en cela que les particularités qu'on vient de lire se rattachent à la cause célèbre dont ce volume contient les détails.

BASTIDE , beau-frère de Jausion , est né à Dalmeyrac , maison de campagne de sa famille , située à deux lieues de Rodez , et voisine du château de l'Esclauzade ; il était le cadet , et fut surnommé *Gramont*. Son âge est à peu près le même que celui de Jausion ; il a cinq pieds huit pouces , des traits réguliers , une belle figure ; mais sa physionomie est dure et son regard est faux. Grâce à sa fortune et à la réputation de son père , Bastide-Gramont , sans esprit , sans talens et sans instruction , épousa mademoiselle *Janson de Peyralbes* , appartenant à une famille honorable , qui habite une campagne des environs de Rodez. Bastide n'a point eu d'enfans de son mariage. Il cultivait une propriété , appelée le domaine de Gros , sur laquelle il demeurait , et il avait l'habitude d'aller passer quelques jours à Rodez chez son beau-frère Jausion , à l'époque des foires.

Bastide-Gramont a cinq sœurs , toutes belles , notamment mesdames Jausion , Pons et Yence , et qui toutes ont fait d'honorables alliances. Quant à lui personnellement , il n'a jamais joui d'aucune considération ; il était proche parent de M. Fualdès , et , de plus , son filleul. La respectable madame Fualdès avait pour lui une tendresse extrême ; elle l'a toujours traité comme son fils , et ce ne serait pas sans raison qu'on appellerait ce monstre du nom de parricide.

BANCAL (qui est mort pendant l'instruction , et que l'on a , dit-on , fait empoisonner parce que l'on craignait ses révélations) , la femme BANCAL , BAX , COLARD , MISSONNIER , la fille Anne BENOIT , sont des misérables sortis de la lie du peuple. BOUSQUIER s'est toujours conduit en honnête homme , et , avant le procès , on n'avait rien eu à reprocher à la fille BANCAL.

En parcourant le détail des débats , on se convaincra sans peine que MISSONNIER est un homme d'un esprit si faible , qu'il tient de la stupidité. Quelques habitans du pays , qui veulent pénétrer plus avant que la justice dans l'horrible dédale de cette affaire ,

prétendent que l'assassinat de M. Fualdès devait d'abord s'exécuter dans une remise ou écurie attenant à la maison Bancal et appartenant à ce MISSENNIER, qui, pendant les débats, a répondu à une interpellation du président : *Je n'en sais rien ; je m'en rapporte à ce qu'ont dit les autres.* Un mendiant, dit-on, était couché dans cette remise ; il y venait habituellement tous les soirs ; et, lorsqu'on y conduisit la victime, les assassins s'aperçurent que la porte était fermée en dedans. C'est alors qu'on fit entrer M. Fualdès chez Bancal, où il fut égorgé.

On assure que le même soir, à la même heure, un rendez-vous avait été donné, par deux jeunes gens, à deux dames du pays, dans cette même maison Bancal ; qu'une pièce de vingt francs déterminait la femme Bancal à les recevoir ; et que, lorsqu'on poussa M. Fualdès dans la maison, les deux dames y étaient déjà arrivées. On suppose que la femme Bancal, ayant entendu du bruit à sa porte, les fit cacher, l'une dans un petit cabinet qui fut fermé à clef, l'autre sous un lit. Selon cette version, la première de ces dames serait madame Manson ; la seconde, celle qui a figuré comme l'un des derniers témoins appelés en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président.

On verra qu'un enfant a déposé qu'il tenait de la petite Madeleine Bancal, que cette dernière était descendue doucement dans la cuisine pour venir se coucher avec son jeune frère, et qu'elle avait vu consommer le crime au travers des rideaux du lit, qui étaient troués. Les assassins s'aperçurent de la présence de Madeleine Bancal ; l'un d'eux voulut l'égorger aussi : la mère s'y opposa d'abord ; on insista ; la femme Bancal consentit à tout, moyennant une somme de 400 francs ! Ce nouveau crime fut concerté ; mais la Providence ne permit pas qu'il fût exécuté. Ces dernières circonstances ont été racontées par la petite Bancal, depuis le jugement de la cour de Rodez, et c'est ainsi que cet enfant explique l'invincible répugnance qu'elle a témoignée pour rentrer dans la maison paternelle.

Il est presque superflu de dire que la maison tenue par Bancal était un lieu de débauche, de la classe la plus obscure et la plus vile.

Madame JAUSION et madame GALTIER ont toujours joué, à Rodez, de l'estime et de la considération générales. Les dames de la ville qui ont montré tant d'empressement pour aller les voir assises

sur le banc des accusés, s'étaient naguère trouvées dans leur société, et tenaient à honneur d'en faire partie (1).

M. FUALDÈS est né au *Mur de Barrez*, petite ville du département de l'Aveyron, sur les limites du Cantal. Il fit ses études en droit à Toulouse, où il a été reçu avocat. Pendant trente années, il a constamment occupé avec honneur des fonctions importantes dans la magistrature. Il fut long-temps accusateur public près le tribunal criminel de Rodez, ensuite procureur impérial criminel près la cour d'assises de l'Aveyron. Lorsque cette dernière place a été supprimée en 1816, il obtint du gouvernement une pension de retraite, et rentra dans la vie privée, jouissant de l'estime et de la considération publiques, pour prix de ses longs travaux dans l'exercice de ses honorables fonctions. Horriblement assassiné, à l'âge de soixante ans, par ses amis, par ses parens, il emporte les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont connu; il a même été pleuré par ceux avec lesquels il avait cessé d'avoir des relations pour cause d'opinions politiques. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa conduite et de son caractère.

Madame MANSON, qui ne figure dans ce premier procès que comme témoin, est fille de M. *Enjalrand*, aujourd'hui président de la cour prévotale de l'Aveyron, et juge criminel avant la révolution. Elle est née en 1785, au *Perrier*, maison de campagne appartenant à son père, et qui est devenue, depuis la révolution, l'habitation de la famille Enjalrand. C'est là que madame Manson a été élevée. Lorsqu'elle fut baptisée, elle reçut le prénom de *Clarisse*. On était loin de penser alors qu'elle jouerait, un jour, dans le monde, un rôle non moins romanesque et non moins malheureux que l'héroïne de Richardson.

Née avec beaucoup d'esprit, une grande vivacité de caractère, des passions très-vives; élevée à la campagne, et ne connaissant en quelque sorte le monde que par la lecture des romans, toute la vie de madame Manson a été un tissu d'événemens et d'aventures extraordinaires. D'une taille moyenne, d'une physionomie piquante, d'une conversation attrayante,

(1) On avait élevé pour cette affaire, dans la salle d'audience de la cour, des tribunes où se plaçaient en grande toilette, les dames les plus distinguées de Rodez. On payait 10 francs par place pour être admis dans ces tribunes.

elle fit, dans sa première jeunesse, beaucoup de passions. Quelquefois, elle a été sur le point de se marier; mais les divers partis qui se sont présentés ont été éloignés par la résolution de son père, qui n'a jamais voulu donner de dot à sa fille, et qui s'est borné à lui promettre une modique pension. Forcée de renoncer à un mariage qui aurait satisfait son cœur, elle se vit contrainte d'épouser M. Manson, habitant du pays, et maintenant percepteur des contributions dans un village du département de l'Aveyron.

Une union contractée sous de pareils auspices ne tarda pas à devenir pesante et fâcheuse pour les deux époux; bientôt ils se séparèrent, et madame Manson vécut alors avec un enfant unique, fruit de son mariage, et pour lequel elle a une tendresse d'autant plus vive qu'elle a toujours craint de s'en voir séparée.

Bien que madame Manson ne soit que témoin dans le premier procès, le rôle mystérieux qu'elle y joue est le plus important de tous ceux de cet horrible drame. La première impression qu'elle a faite, lui a été favorable; on supposait qu'elle allait jeter des lumières positives dans ces affreuses ténèbres: l'attente générale a été trompée. Les contradictions sans nombre, les réticences sans fin, les paroles mystiques, le silence obstiné de madame Manson n'ont pas tardé à lui faire perdre l'intérêt qu'elle avait d'abord inspiré. Alors on a plus particulièrement recherché sa vie passée; les bruits publics, les journaux et nous-mêmes, guidés par les traditions du moment, nous avons, dans la première édition de ce recueil, jeté quelques doutes sur la moralité privée de madame Manson. Depuis que l'arrêt est prononcé, depuis que madame Manson a été arrêtée, pour être poursuivie sinon comme accusée d'être complice de l'assassinat de M. Fualdès, au moins comme prévenue de faux témoignage, nous nous sommes procurés de nouveaux renseignemens, et ils sont de nature à détruire en grande partie les préventions contraires à madame Manson.

Cette femme, désormais célèbre, a eu peut-être quelque faiblesse à se reprocher; mais il s'en faut de beaucoup que sa vie n'ait été qu'une série d'actions ou d'intrigues de nature à scandaliser ceux qui la fréquentaient habituellement. Les bruits publics, auxquels il ne faut pas toujours s'en rapporter, lui ont reproché, avant son mariage, une seule liaison capable de compromettre à la fois ses goûts et sa retenue, mais il faut observer

qu'elle n'a jamais cessé d'être accueillie dans les meilleures sociétés ; et que , dans une petite ville surtout , une pareille considération doit détruire bien des conjectures.

Lorsque madame Manson a cessé de vivre avec son mari , son père , qui l'avait toujours traitée avec sévérité , redoubla de rigueur envers elle ; on raconte que , pendant long-temps , elle a cessé de recevoir sa faible pension , et que souvent elle s'est vue forcée de confier à madame Pons , qui la traitait avec une bienveillante amitié , ses chagrins et son infortune.

Dans les premiers jours des débats , on a été persuadé que madame Manson , ayant des relations étroites avec M. Clémantot , qui est aussi au nombre des témoins , avait été conduite dans la maison Bancal le 19 mars au soir , par un sentiment de jalousie , et qu'un horrible serment lui avait imposé silence. Déjà cette version ne s'accorde pas tout-à-fait avec celle qu'on a répétée ensuite , et dont nous avons fait mention plus haut. L'opinion a tellement varié à ce sujet , que la présence de madame Manson chez Bancal , au moment où le crime a été consommé , est maintenant douteuse pour quelques personnes. Après l'arrêt de la cour , la petite Bancal a déposé qu'elle avait vu chez son père , pendant l'assassinat , deux dames , *toutes deux fort jolies* ; mais elle n'a point dit , ainsi que cela a été imprimé dans un journal , qu'elle avait reconnu madame Manson pour être l'une de ces deux dames. Que faut-il conclure au surplus de cette déclaration d'une fille de onze ans ? que si madame Manson a été témoin du crime , elle n'était pas la seule qui se soit trouvée présente à cet horrible spectacle. Si on examine avec attention la déposition de la demoiselle Pierret , qui a témoigné à l'une des dernières séances , si l'on remarque le trouble , l'émotion de cet autre tardif et mystérieux témoin , peut-être n'aura-t-on pas de peine à se convaincre , en effet , qu'au moins madame Manson n'est pas la seule qui ait vu égorger M. Fualdès.

Il faut considérer , en outre , que madame Manson persiste à soutenir en prison , même à l'avocat qui a sa confiance (M^e. Grandet , défenseur de Missonnier) , qu'elle n'est point allée chez Bancal , et qu'elle connaît néanmoins la personne qui s'y trouvait. Si on lui oppose ses premières déclarations contraires , au préfet ; sa visite dans la maison Bancal , où elle a reconnu les lieux , elle répond qu'elle a été contrainte à faire de semblables déclarations , et que les motifs qui l'y ont forcée sont un secret

qu'elle ne peut ni ne veut révéler. Lui demande-t-on comment, puisqu'elle n'était pas chez Bancal, elle a tout su, tout appris ; elle répond que c'est M. Clémandot qui lui a tout dit et qu'il le savait de mademoiselle Pierret. Veut-on enfin l'obliger à déclarer au moins qu'elle était la dame présente à l'assassinat, elle répond encore : C'est mon secret. Sur ce point, cependant, madame Manson n'est pas aussi impénétrable que sur tous les autres ; des demi-mots, des demi-aveux, des lettres interceptées font augurer qu'avec de nouvelles instances, on pourra peut-être parvenir à lui faire dire positivement : c'est mademoiselle Pierret qui était chez Bancal. On croit qu'il lui serait plus facile de le faire soupçonner que de démontrer qu'elle n'y était pas elle-même.

Jusque-là, ces conjectures, si elles ne reposent pas sur la vérité, ne sont du moins contraires ni à la raison, ni à la vraisemblance. Mais une chose plus difficile à expliquer, c'est cet autre secret que madame Manson persiste à garder. L'imagination s'égaré à le chercher, et la vérité semble s'évanouir au moment où on espérait l'atteindre. Ne pourrait-on pas, toutefois, retrouver ses traces, en se rappelant qu'une lettre de Rodez, publiée aussi dans un journal, annonce que l'un des jeunes gens qui avaient un rendez-vous chez Bancal, avec mademoiselle Pierret et madame Manson, était le frère de cette dernière, lequel pourtant ne serait pas entré dans la maison, parce qu'il aurait trouvé la porte fermée.... Arrêtons-nous ici ; car, si l'on adoptait cette idée que madame Manson aime mieux laisser planer des soupçons sur sa tête, que de nommer son frère, on se trouverait conduit peut-être à soulever un voile qu'il faut laisser à la justice le soin de déchirer tout entier.

En cherchant à expliquer la conduite et les paroles de madame Manson, il est des gens qui ne les ont attribuées qu'au vain désir de captiver l'attention et d'acquérir de la célébrité. Une telle idée se trouve démentie par les faits. Les personnes qui ont été visiter madame Manson depuis qu'elle est en prison, se sont convaincues qu'aucune ambition de renommée n'est entrée dans son esprit ; elle a été surprise d'apprendre qu'elle était, depuis près de deux mois, l'objet de l'attention de la France entière ; elle semble disposée à garder son secret, sans vouloir se faire un mérite de son silence, et si sa raison a éprouvé parfois quelques atteintes, elle est revenue à un état de calme et de résignation qui étonne tous ceux qui vont la voir et qui la trou-

vent presque toujours occupée à méditer sur les sermons de Massillon. Madame Manson, satisfaite d'avoir été placée, sous les verroux, à l'abri de tout danger, semble attendre, sans impatience et sans crainte, le moment où elle paraîtra devant ses juges, et elle n'a plus à redouter, dit-elle, que *les deux coupables qui ne sont pas connus*.

En terminant cette notice, une dernière réflexion se présente à notre esprit : il est évident que madame Manson n'a pas dit tout ce qu'elle sait. Est-il des circonstances assez graves, des motifs assez puissans, quelque honorables qu'on les suppose, pour faire excuser un témoin, lorsqu'il ne déclare pas *toute la vérité* à la justice? Cette question mérite d'être examinée, et nous la livrons aux méditations des moralistes.
